



NOTE D'INFORMATION

n° 20.45 – Novembre 2020.

Les enseignants remplaçants dans les premier et second degrés publics : place parmi les enseignants et caractéristiques

► Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 15,3 % des enseignants titulaires du premier degré public ont au moins une affectation sur une zone, dont 8,8 % sont, au quotidien, remplaçants. Les hommes le sont deux fois plus que les femmes.

Dans le second degré, l'affectation sur une zone est moins fréquente et concerne 7,2 % des enseignants titulaires du public. La part des remplaçants au quotidien est de 2,6 %, elle est similaire chez les hommes et chez les femmes. Il y a plus de remplaçants parmi les certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive que parmi les agrégés et professeurs de lycée professionnels.

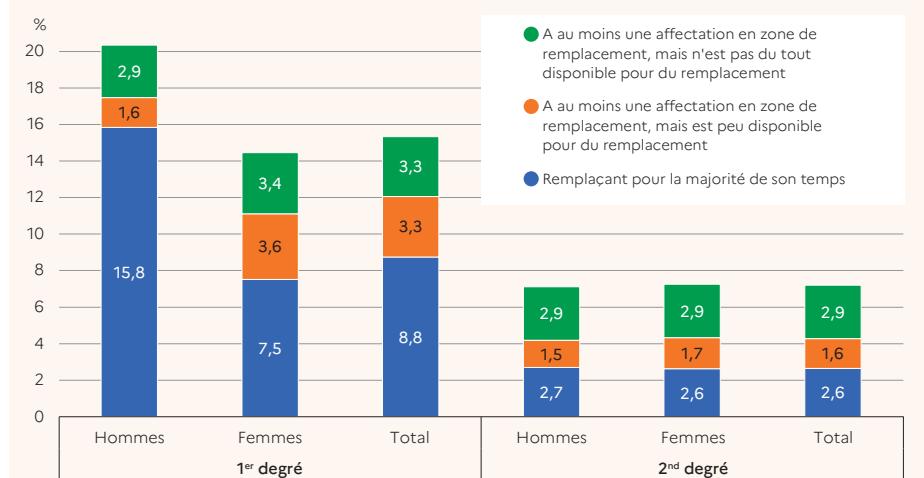
Depuis 2008-2009, la part de remplaçants, titulaires ou non, est en hausse dans le premier degré. Dans le second degré, elle a peu évolué sur l'ensemble de la période, bien que repartant à la hausse depuis 2017-2018. Cette évolution diffère selon la discipline. En 2019-2020, c'est dans les disciplines scientifiques que la part d'enseignants remplaçants est la plus faible.

L'âge et le moment de la carrière ont aussi une influence sur la part de remplaçants. Celle-ci est plus forte chez les moins de 30 ans et les plus de 60 ans, aussi bien dans le premier degré que le second degré. Le tout début de carrière s'effectue en tant que remplaçant pour un quart des enseignants du premier degré. En fin de carrière, la part de remplaçants augmente un peu, en partie pour faire une transition vers la retraite (notamment dans le second degré), en partie pour répondre à un besoin de situation adaptée pour faire face à une fragilité, ou par choix.

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteure : Marie Lebaudy, DEPP A2
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► Afin d'assurer une continuité du service public et pédagogique, la gestion des enseignants remplaçants est une préoccupation majeure de l'Éducation nationale pour pallier tous les types d'absences de courte ou de longue durées (poste non pourvu, absence de courte ou longue durées pour raison de santé, absence pour formation, etc.). Le remplacement est notamment assuré par les enseignants titulaires qui, lors de la campagne de mobilité, ont été affectés sur une « zone », c'est-à-dire une zone géographique (en général une zone infra-départementale ou un département). C'est dans les écoles ou établissements de cette zone qu'ils sont principalement amenés à intervenir. Plusieurs types de zones existent, la plus courante est la zone de remplacement, mais il existe également les zones secteur d'ajustement, les zones d'intervention localisées, etc., dont les spécificités diffèrent. En 2019-2020, 50 600 enseignants sur les 330 000 enseignants titulaires dans le premier degré public, soit 15,3 %, ont au moins une affectation en zone. C'est le cas de 25 800 personnes sur les 358 000 enseignants titulaires du second degré public, soit 7,2 %

► 1 Part des remplaçants parmi les enseignants titulaires en 2019-2020 (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, personnels titulaires enseignant dans le secteur public, en activité et rémunérés au 30 novembre 2019.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.45. © DEPP

Dans cette étude, on distingue parmi les enseignants ayant au moins une affectation en zone ceux qui sont disponibles pour assurer du remplacement temporaire de durée inférieure à une année scolaire ► **figure 2.** On appelle ainsi « remplaçant » un enseignant qui, dans ses affectations,

a plus de la moitié de son temps réglementaire de service consacré à du remplacement temporaire, de courte ou longue durée (au maximum un peu plus de 9 mois). Ils représentent 8,8 % des enseignants titulaires du premier degré, et 2,6 % des enseignants titulaires du second degré.

À différence du premier degré, le vivier de remplaçants dans le second degré intervient lorsque l'absence à pallier est supérieure à deux semaines (Décret n° 2005-1035 du 26 août 2005, [voir « Pour en savoir plus » – bibliographie]). En deçà de cette durée, ce sont les enseignants de l'établissement qui assurent le remplacement, en échangeant les cours, ou en effectuant des heures supplémentaires (HSE).

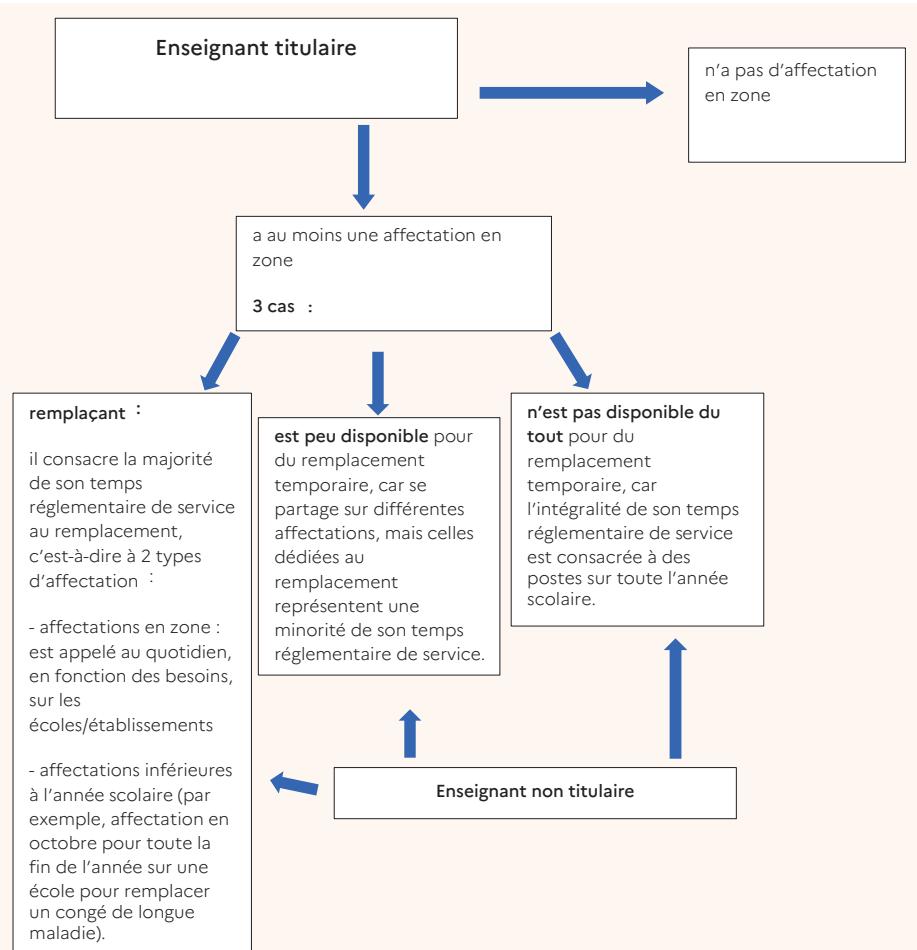
Les autres enseignants affectés en zone sont peu ou pas disponibles pour du remplacement temporaire. C'est le cas de 6,6 % des enseignants titulaires du premier degré public, qui ont reçu des affectations à l'année scolaire pour combler des postes qui ne sont pas pourvus en école, compenser des décharges de directeurs ou des temps partiels. De même, 4,5 % des enseignants titulaires du second degré public ont au moins une affectation en zone, mais peu ou pas de temps disponible pour du remplacement temporaire : outre des enseignants affectés à l'année sur des postes vacants en établissement, il s'agit également d'enseignants ayant un complément de service en zone de remplacement, lorsque le poste occupé en établissement ne remplit pas l'ensemble de leur obligation réglementaire de service (heures d'enseignement dues, par exemple 18 heures pour un certifié dans le cas standard).

Ces enseignants affectés en zone mais peu ou pas disponibles pour du remplacement temporaire ont des postes spécifiques, souvent fractionnés, mais sont principalement en charge de leurs élèves dès le début de l'année scolaire. La suite de cette note se concentre uniquement sur la population des « remplaçants » au quotidien, c'est-à-dire ceux qui consacrent la majorité de leur temps à pallier les absences en cours d'année scolaire. Outre les titulaires, ce vivier de remplaçants est complété par les enseignants non titulaires, qui sont souvent sollicités une fois la rentrée passée, voire plus tardivement. 10 500 enseignants non titulaires du second degré public sur 34 000 sont remplaçants (30,8 %) (voir « Pour en savoir plus » – figure 3). Les enseignants non titulaires sont peu nombreux dans le premier degré public (2 900 personnes), mais 42 % d'entre eux sont remplaçants.

Dans le premier degré, les hommes plus fréquemment remplaçants

Parmi les enseignants titulaires du premier degré public, la part des enseignants remplaçants au quotidien est plus élevée

► 2 Définitions des remplaçants



Réf. : Note d'Information, n° 20.45. © DEPP

La part des enseignants augmente dans le premier degré

En 6 ans, entre 2008-2009 et 2013-2014, dans le premier degré, la part d'enseignants titulaires et non titulaires remplaçants pour leur majorité de leur temps de service, dans le premier degré public a légèrement baissé de 8,1 % à 7,9 %. Ensuite, elle a augmenté de 1,5 point pour atteindre 9,4 % en 2018-2019 ► figure 5. Sur cette période, le vivier de remplaçants s'est reconstitué, avec une priorité sur les territoires en difficulté, en parallèle à des créations de postes, faisant suite à une période 2008-2012 avec diminution des emplois et faibles recrutements aux concours. Cette part redescend ensuite à 9 % sur la dernière année.

Dans le second degré, la part des remplaçants au quotidien évolue peu sur les dix dernières années. Elle a cependant atteint son taux la plus bas en 2016-2017 (4,7 %), du fait en partie de la réforme du collège de 2015, avec notamment le développement des heures effectuées en groupes, qui a mobilisé un plus grand nombre d'enseignants et par exemple le choix de la deuxième langue vivante dès la classe de cinquième. Depuis, la part des remplaçants augmente régulièrement pour

atteindre 5,1 % en 2019-2020, niveau d'avant 2016-2017.

Dans le second degré, une situation contrastée selon les disciplines

La part des remplaçants pour leur majorité de leur temps de service parmi les enseignants est en général plus élevée dans les disciplines littéraires, avec environ 6 à 7 % de remplaçants en lettres modernes, philosophie, langues, mais moins forte dans les disciplines professionnelles (4,4 % dans le domaine de la production et 5,2 % dans le domaine des services) et surtout dans les disciplines scientifiques (entre 3 et 5 % en mathématiques, physique-chimie, et biologie-géologie) ▶ figure 6.

Dans les disciplines où la part de remplaçants est élevée, ce taux est resté constant ou a augmenté au cours des cinq dernières années (voir « Pour en savoir plus » – figures 7a et 7b). En revanche, pour celles où le taux de remplaçants est plus faible, la situation est plus contrastée selon les disciplines, avec une baisse dans les disciplines de la production, en lettres classiques, et surtout en physique-chimie, et une augmentation en biologie-géologie et mathématiques. Ces évolutions sont notamment liées aux variations d'effectifs, et également aux réformes : une hausse des volumes horaires de cours dans une discipline peut avoir pour conséquence la baisse de la part de remplaçants. C'est notamment le cas pour la physique-chimie, le besoin en moyens enseignants ayant augmenté lors de la réforme du collège, par l'augmentation des heures effectuées en groupe, et plus récemment avec la réforme du lycée et les choix de disciplines en première.

Une possibilité d'entrée en carrière pour les jeunes enseignants, un ajustement possible de fin de carrière

Dans le premier comme dans le second degré public, la part d'enseignants titulaires remplaçants pour la majorité de leur temps de service est nettement plus importante avant 35 ans, et remonte aussi au-delà de 60 ans ▶ figure 8. Dans le premier degré, elle dépasse 23 % pour les enseignants de moins de 35 ans et 15 % pour les enseignants de plus de 60 ans. Quelle que soit la classe d'âge, elle est toujours supérieure pour les hommes que pour les femmes dans le premier degré, tandis qu'elle est similaire dans le second degré.

► 5 Évolution de la part des enseignants remplaçants parmi les titulaires et non-titulaires des premier et second degrés publics

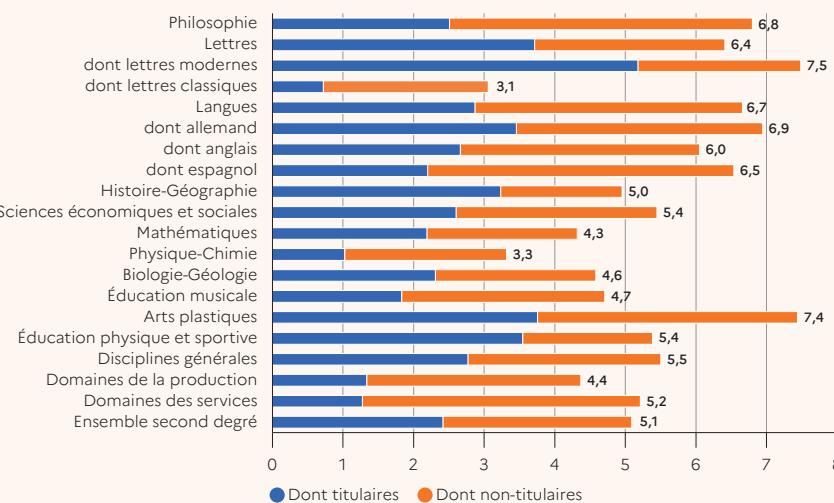


Champ : France métropolitaine + DROM, personnels titulaires et non titulaires enseignant dans le secteur public, en activité et rémunérés au 30 novembre 2019.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.45. © DEPP

► 6 Part des remplaçants parmi les enseignants titulaires et non titulaires du second degré, selon la discipline en 2019-2020 (en %)



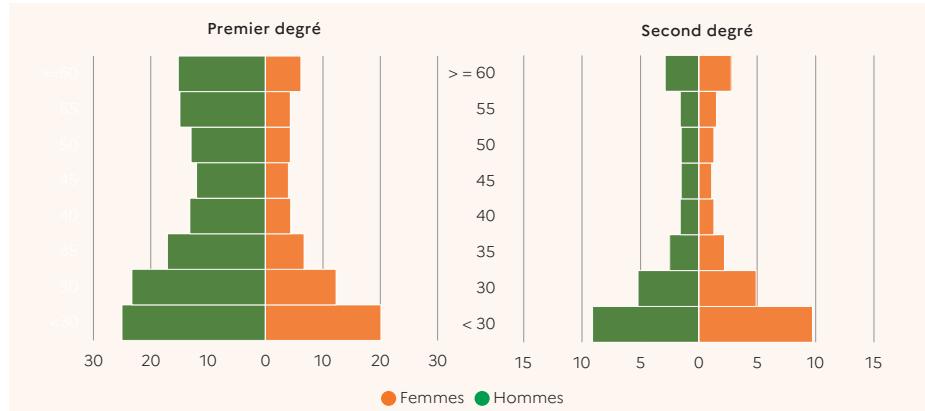
Lecture : dans l'ensemble des disciplines générales, 5,5 % des enseignants sont remplaçants répartis en 2,8 % de titulaires et de 2,7 % de non-titulaires.

Champ : France métropolitaine + DROM, personnels titulaires et non titulaires enseignant dans le second degré public, en activité et rémunérés au 30 novembre 2019.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.45. © DEPP

► 8 Part des remplaçants parmi les enseignants titulaires, selon la classe d'âge en 2019-2020 (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, personnels titulaires enseignant dans le secteur public, en activité et rémunérés au 30 novembre 2019.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.45. © DEPP

Dans le premier degré, environ un quart des enseignants ayant entre un an et quatre ans d'ancienneté comme enseignants fonctionnaires sont remplaçants. C'est également le cas de plus de 10 % de ceux qui ont cinq à dix ans d'ancienneté, et c'est moins fréquent pour les enseignants ayant plus d'expérience (voir « Pour en savoir plus » – figure 9). L'année qui suit leur période de stage est en effet souvent synonyme d'affectations provisoires ou en zone pour les professeurs des écoles (voir « Pour en savoir plus » – bibliographie).

Dans le second degré, les enseignants en début de carrière sont également plus nombreux à être remplaçants que ceux dont l'ancienneté est plus grande, mais dans des proportions plus faibles que pour le premier degré. Ils le sont également pour une durée plus courte, à savoir pour une ou deux années scolaires.

Si le statut de remplaçant, parmi les enseignants titulaires, est une particularité d'enseignants jeunes et nouveaux arrivés dans la profession, il est aussi, dans une bien moindre mesure, le fait d'enseignants titulaires plus âgés. Cependant, on pourrait

parler de parcours différents entre le premier et le second degré.

Dans le premier degré, le remplacement, un peu plus fréquent après 30 ans d'ancienneté, correspond à un choix de poste alternatif dans la dernière décennie avant le départ à la retraite : ainsi, plus de la moitié des remplaçants du premier degré de 55 ans et plus ont une expérience dans le remplacement assez longue puisqu'ils en sont à au moins leur cinquième rentrée consécutive dans cette situation ► figure 10 (voir « Pour en savoir plus » – figure 10.1).

Or, dans le second degré, le statut de remplaçant est de durée moins longue : 41 % des remplaçants de 55 ans et plus ne le sont que depuis une année. Être en remplacement en toute fin de carrière peut permettre de préparer une transition vers la retraite en n'étant pas en responsabilité de classes, notamment dans le second degré. Ainsi, dans le second degré, les remplaçants de 2017-2018 ayant 55 ans et plus sont plus nombreux à être en retraite lorsque l'on observe l'année suivante (20 %) que les non-remplaçants (11 %) (voir « Pour en savoir plus » – figure 11). Ainsi, les enseignants souhaitant partir en retraite en cours

d'année prennent moins d'affectations en responsabilité de classes à l'année, mais plus du remplacement. Ce cas de figure n'existe pas pour le premier degré, dans lequel l'enseignant peut difficilement partir en retraite en cours d'année scolaire. Pour eux, la part des enseignants partis en retraite en 2018-2019 est donc très proche selon qu'ils étaient ou non en situation de remplacement en 2017-2018 (15 %).

Une réponse à une situation de fragilité

Les remplaçants sont particulièrement concernés par les absences pour raisons de santé de longue durée qui sont accordés uniquement pour des pathologies lourdes. Dans le premier degré, les femmes titulaires remplaçantes de 50 ans et plus sont 7 % à avoir connu des arrêts longs pour seulement 2 % des titulaires non remplaçantes (respectivement 4 % et 1 % chez les hommes de plus de 50 ans) (voir « Pour en savoir plus » – figures 12a et b). Dans le second degré, plus de 10 % des titulaires remplaçants de plus de 50 ans sont touchés par des arrêts longs (12,8 % pour les femmes et 10,9 % pour les hommes) tandis que la même part pour les titulaires non remplaçants est faible (1,7 % pour les femmes et 1,2 % pour les hommes). De manière générale, dans le premier degré et le second degré publics, en 2018-2019, les enseignants titulaires remplaçants ont été en moyenne plus longtemps absents pour raison de santé que les titulaires non remplaçants. La durée d'absence pour raison de santé, en jours, des enseignants remplaçants du premier degré est en moyenne de 40 jours pour 33 jours pour les non-remplaçants (voir « Pour en savoir plus » – figures 13a et 13b). La différence est plus marquée dans le second degré : le nombre de jours d'arrêt est deux fois plus élevé pour les remplaçants (55 jours) que pour les non-remplaçants (28 jours). Les personnes plus âgées sont particulièrement touchées par les problèmes de santé, et plus l'âge est important, plus l'écart, en nombre de jours, entre remplaçants et non-remplaçants augmente. ■

► 10 L'expérience comme remplaçant sur les cinq dernières années en 2019-2020 (en %)

	Ensemble		Enseignants de 55 ans ou plus	
	Est remplaçant en 2019-2020	N'est pas remplaçant en 2019-2020	Est remplaçant en 2019-2020	N'est pas remplaçant en 2019-2020
Nombre d'année(s) en remplaçant sur les cinq dernières années				
Premier degré	Aucune	0,0	91,2	0,0
	1 année scolaire	26,4	5,2	12,8
	2 années scolaires	19,3	2,0	9,9
	3 années scolaires	14,1	1,1	10,2
	4 années scolaires	12,8	0,5	11,8
	5 années scolaires	27,4	0,0	55,3
Second degré	Nombre d'année(s) en remplaçant sur les cinq dernières années			
	Aucune	0,0	95,6	0,0
	1 année scolaire	46,9	3,2	40,8
	2 années scolaires	24,7	0,9	17,1
	3 années scolaires	13,9	0,3	12,2
	4 années scolaires	7,9	0,1	10,9
	5 années scolaires	6,6	0,0	19,0

Lecture : le nombre d'années comme remplaçant calculé ici sur les cinq dernières années scolaires peut être sur des années consécutives ou non.

Champ : France métropolitaine + DROM, personnels titulaires enseignant dans le secteur public, en activité et rémunérés au 30 novembre 2019.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.45. © DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 20.45, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques